

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Procès-verbal de la réunion du 12 mars 2026

DATE DE CONVOCATION : Le 09 mars 2026

Le douze mars deux mille vingt-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Évelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 09 mars 2026.

Étaient présents (par ordre alphabétique) : ALLOCHON Bernard – BIELLI Sylvie – BILLEGA Nicole – CARNET Laurianne – CHABANT Évelyne – DEPARDIEU Patrick – PERREAUT François – RICHIN Joel.

Excusée : CHABANT Agnés

ORDRE DU JOUR:

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 3 - Compte Financier Unique (CFU) 2025 - Commune
- 4 - Compte Financier Unique (CFU) 2025 - Assainissement
- 5 - Affectation des résultats 2025 – Budget de la Commune
- 6 - Affectation des résultats 2025 – Budget annexe de l'Assainissement
- 7 - Subventions 2026
- 8 - Adhésion 2026 - AMRF
- 9 - Redevance occupation du domaine public 2026 / ORANGE
- 10 - Redevance occupation du domaine public 2026 / DORSAL
- 11 - Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance :

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame BILLEGA Nicole, Secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

3 - Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Commune :

Madame le Maire explique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes. Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes.

Madame le Maire procède à la lecture détaillée du CFU 2025 de la Commune, document de synthèse présentant la situation financière de la commune pour l'exercice écoulé.

► **Résultats Budgétaires 2025 :**

Section d'investissement

Dépenses : 74 095,20€

Recettes : 10 772,64€

Soit un déficit sur l'exercice 2025 de 63 322,56€

Compte tenu du déficit reporté 2024 de 3 634,04€, la section d'investissement fait apparaître un déficit final de 66 956,60€.

Section de fonctionnement

Dépenses : 238 443,17€

Recettes : 297 027,71€

Soit un excédent sur l'exercice 2025 de 58 584,54€

Compte tenu de l'excédent reporté 2024 de 56 926,23€, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent final de 115 510,77€.

4 - Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Assainissement :

Madame le Maire procède à la lecture détaillée du CFU 2025 de l'Assainissement.

► **Résultats Budgétaires 2025 :**

Section d'investissement

Dépenses : 0,00€

Recettes : 1 018,00€

Soit un excédent sur l'exercice 2025 de 1 018,00€

Compte tenu de l'excédent reporté 2024 de 21 801,37€, la section d'investissement fait apparaître un excédent final de 22 819,37€.

Section de fonctionnement

Dépenses : 5 538,62€

Recettes : 6 031,15€

Soit un excédent sur l'exercice 2025 de 492,53€

Compte tenu de l'excédent reporté 2024 de 1 913,83€, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent final de 2 406,36€.

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur Joël RICHIN, 1er adjoint, met aux voix l'approbation des comptes financiers uniques présentés ; ils sont approuvés à l'unanimité.

5 - Affectation des résultats 2025 de la Commune :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats en section d'investissement et de fonctionnement au Budget primitif 2026 comme suit :

► **Total du déficit d'investissement reporté (DI-C/001) : 66 956,60€**

► **Couverture du besoin de financement (RI-C/1068) : 55 523,73€**

(66 956,60€ de déficit d'investissement final + 11 432,87€ de résultat excédentaire des restes à réaliser 2025).

► **Excédent de fonctionnement reporté (RF-C/002) : 59 987,04€**

(115 510,77€ d'excédent final de fonctionnement auquel on enlève le besoin de financement en investissement de 55 523,73€).

6 - Affectation des résultats 2025 – Budget annexe de l'Assainissement :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats en section d'investissement et de fonctionnement au Budget primitif 2026 comme suit :

- ▶ **Total de l'excédent d'investissement reporté (C/001-RI) : 22 819,37€**
- ▶ **Total de l'excédent de fonctionnement reporté (C/002-RF): 2 406,36€**

7 - Subventions 2026 :

Madame le Maire rappelle les subventions accordées en 2025 aux associations communales :

- ▶ **A.C.C.A. : 305,00 €**
- ▶ **Coopérative scolaire : 450,00 €**
- ▶ **Association « Les Fripouilles » : 100,00 €**
- ▶ **Comité d'animation de Saint-Alpinien : 305,00 €**
- ▶ **Association « La Compagnie La Présidente a eu 19 » : 305,00 €**
- ▶ **Foyer rural de Saint-Alpinien : 305,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire, aux mêmes montants, les subventions attribuées en 2025 pour toutes les associations.

Laurianne CARNET étant présidente de l'association « La Compagnie La Présidente a eu 19 », elle n'a pas pris part ni aux échanges entre les conseillers ni au vote.

8 - Adhésion 2026 – AMRF :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de reconduire l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) pour l'année 2026, pour un montant de 110,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la reconduction de cette adhésion.

9 – Redevance Occupation du domaine public ORANGE :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2026 due par l'opérateur Orange.

Cette redevance est calculée en fonction de la longueur et du type d'infrastructure déployée (artères souterraines, artères aériennes, installations au sol). Les montants sont réévalués chaque année en fonction de l'indice ingénierie. Pour 2026, les tarifs applicables sont de 49,11 €/km pour les artères souterraines, 65,49 €/km pour les artères aériennes et 32,74 €/m² pour les installations occupant une emprise au sol.

Le montant de la redevance pour l'année 2026 s'élève ainsi à **1 270,53 €**.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches budgétaires pour le recouvrement de ce titre.

9 – Redevance Occupation du domaine public DORSAL :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2026 due par le réseau fibre DORSAL , pour l'année 2026.

Celui-ci est déterminé en fonction de l'inventaire des réseaux au 31/12/2025 et des coefficients DORSAL fixés par décret. Il s'élève à **214,46€** pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches budgétaires pour le recouvrement de ce titre.

10 - Questions diverses :

Madame le Maire remercie les quatre élus qui ont effectué l'élagage de deux tilleuls, l'un situé à Planet et l'autre à La Chaumette.

Le planning pour les élections municipales du dimanche 15 mars prochain a été établi en tenant compte des membres de la liste candidate et les élus sortants.

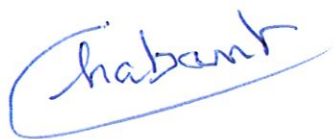
La date d'installation du nouveau Conseil municipal reste à définir, elle pourrait être le vendredi 20 ou le samedi 21.

Date à retenir :

Cérémonie du 19 mars 2026 à 18h00 au monument aux morts.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 20h35.

Évelyne CHABANT,



Nicole BILLEGA,

